

# CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

## COMPTE – RENDU de la séance ordinaire du mardi 30 août 2016 à 19 heures

L'an deux mil seize, le mardi trente août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Chantal ROYER et Valérie SASSI  
MM. Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Christophe MATHIEU, Henri MONNAUX et Rudy PISCERI.

Absents excusés représentés : Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme ROYER et M. Jean-Pierre CAUSSARD pouvoir à M. HUGOT

Absents non excusés : MM. Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Mme le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour concernant le remboursement de la caution de l'ex-locataire du logement 5 grande rue (point 6), le lancement de la consultation pour les travaux du mini-giratoire porte de Varennes (point 7) et la convention pour l'assistance du Centre de Gestion dans l'élaboration du Document Unique (point 8). Les membres acceptent ces ajouts.

### **1. BUDGET : Décision modificative des amortissements du budget assainissement**

Mme le Maire explique que la comptabilisation des amortissements du budget assainissement nécessite une augmentation des crédits prévus au budget :

Dépenses d'exploitation	chapitre 68	+ 3 €	chapitre 23	- 3 €
Recettes d'investissement	chapitre 28	+ 3 €	chapitre 21	- 3 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative proposée

### **2. PERSONNEL : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

Mme le Maire rappelle que le contrat aidé d'un agent technique arrive à terme au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Afin de garder cet agent parmi nos effectifs et ainsi de pérenniser son emploi, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ce poste bénéficiera du régime indemnitaire en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

➤ **DIT** que ce poste bénéficiera du régime indemnitaire actuellement en place

➤ **CHARGE** le Maire de procéder à la nomination de l'agent

### **3. INTERCOMMUNALITÉ : fusion du SIVU du Moulin des Fées / SIAEP de la Région de Ligny-le-Châtel**

Mme le Maire rappelle qu'il existe sur le territoire de l'ancien canton deux syndicats chargés de l'adduction en eau potable :

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Moulin des Fées qui regroupe les communes de Ligny-le-Châtel, Pontigny, Maligny, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Villy et Fontenay-près-Chablis
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Ligny-le-Châtel qui regroupe les communes de Méré, Rouvray, Varennes et Venouse

Ces deux entités travaillent depuis plusieurs mois sur leur fusion avec en point de mire le transfert de leur compétence vers la Communauté de Communes à l'horizon 2020. Le 5 juillet dernier, les élus du SIVU ont adopté les statuts et le règlement du nouveau syndicat dénommé : SIAEP du Moulin des Fées. Il convient désormais à chaque commune membre d'approuver cette fusion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des deux syndicats nommés ci-dessus en un syndicat unique appelé S.I.A.E.P. du Moulin des Fées

➤ **ACCEPTE** les statuts et le règlement intérieur du nouveau syndicat

#### **4. ASSAINISSEMENT : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) 2015.**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement 2015

#### **5. BATIMENTS : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé**

Mme le Maire rappelle les communes doivent rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune. La loi 2005-102 du 11 février 2005 prévoyait que cela soit réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Afin de permettre la poursuite des travaux de mise aux normes avec sécurité juridique, l'ordonnance du 26 septembre 2014, permet aux collectivités de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée. Ce dispositif constitue un engagement juridique et budgétaire des travaux sur une ou deux périodes de trois ans selon conditions spécifiques. Cet agenda devait être déposé avant le 27 septembre 2015. Une prorogation d'un an a été déposée et acceptée. L'Ad'AP doit donc être déposé avant le 27 septembre 2016.

Les services de la Direction Départementale des Territoires ont réalisé un diagnostic des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux et en ont établi un chiffrage estimatif. L'ensemble des documents nous sont parvenus début août. Un groupe d'élus a pris connaissance du chiffrage détaillé et il est proposé au Conseil d'adopter la programmation suivante :

	2017		2018		2019		TOTAL / BAT
Mairie	Signalisa. int et ext	1 505 €					1 505 €
Eglise	Rampe accès	18 610 €					18 610 €
Salle des Fêtes	Sanitaires + divers	7 200 €	Stationnement PMR	9 760 €			21 880 €
	Portes entrées	4 920 €					
Ecole			Main courante + rampe amovible	5 460 €			5 460 €
Salle des Fêtes Près-du-Bois			Stationnement PMR	6 180 €			14 130 €
			Sanitaires + rampe	7 950 €			
Salle des Fêtes Lordonnois					Sanitaires + divers	3 890 €	10 470 €
					Stationnement PMR	6 580 €	
Camping					Stationnement + rampe + divers	19 060 €	19 060 €
TOTAL / AN		32 235 €		29 350 €		29 530 €	<b>91 115 €</b>

#### **6. LOGEMENT : remboursement caution**

Mme le Maire explique que l'ancienne locataire du logement au 5 grande rue est partie au 19 juin 2016. Les loyers ont été tous réglés et le logement rendu en bon état, il convient maintenant de rembourser la caution de 430 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** de rembourser la caution de 430 € à cette ex-locataire.

#### **7. Lancement consultation pour les travaux de la Porte de Varennes**

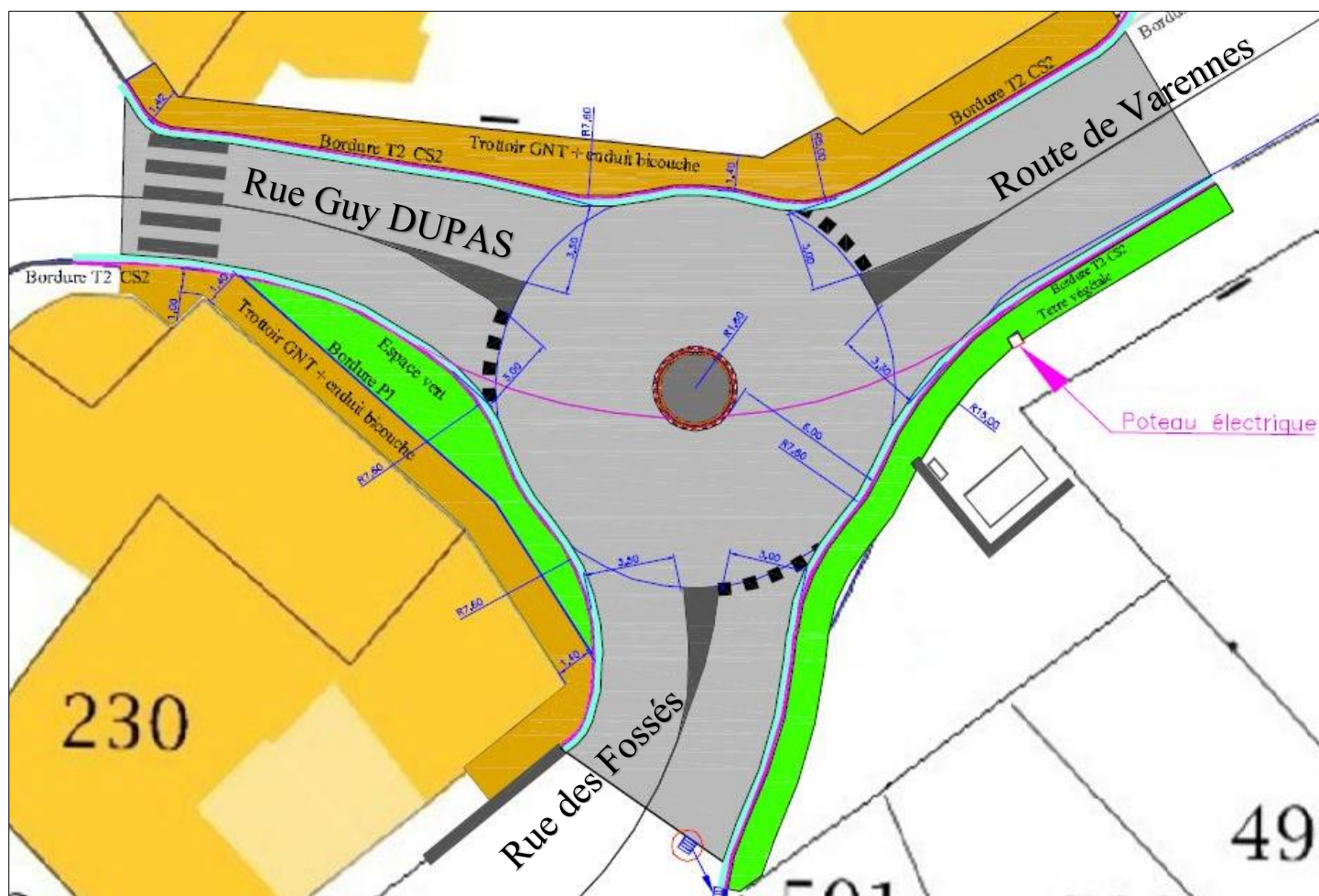
Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité l'assistance de l'Agence Technique Départementale dans le cadre du projet d'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour dit de la Porte de Varennes. Un premier projet a été reçu en juillet mais ne correspondait pas aux attentes de la commune. Le technicien départemental a donc corrigé son projet et a transmis le dossier de consultation hier. Ce dossier comprend le plan ci-dessous ainsi qu'un estimatif détaillé des travaux estimés à 21 500 € H.T. et un courrier type pour lancer la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de lancer une consultation sur la base du projet établi par les services de l'Agence Technique Départementale.

➤ **SOLLICITE** les subventions auprès des organismes qui soutiennent ce type de travaux

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de cette décision



## **8. Convention pour l'assistance du Centre de Gestion dans l'élaboration du Document Unique (point 8)**

Tout employeur, public comme privé, est tenu d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels peut être exposé son personnel. Cette démarche est l'occasion de faire le point sur les conditions de travail des agents, de réduire les risques d'accident, de répondre à leurs interrogations et de les impliquer davantage dans les problèmes de sécurité qui peuvent se poser dans l'exercice de leurs missions. Ce travail nécessite de faire appel à des services spécialisés dans ce domaine et ayant un regard extérieur sur notre activité.

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) par l'intermédiaire de son service prévention, partenaire privilégiés des collectivités territoriales dans ce domaine propose une assistance renforcée dans la mise en œuvre du document unique. Le coût de cette assistance est de 1 200 € pour notre collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de solliciter l'assistance du service Prévention du Centre de Gestion pour l'élaboration du Document Unique

### **Informations diverses**

Travaux : - des travaux sont à envisager dans le logement situé au 5 grande rue  
 - M. Botte est en train de finaliser le dossier de consultation pour la transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil  
 - les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue Chappes Guère sont en cours  
 - les travaux d'enfouissement du réseau ERDF sont en cours entre les Près-du-Bois et Lordonnois

### **Questions diverses**

Mme DE CUYPER demande que les abords du supermarché et du point d'apport volontaire soient nettoyés. Elle souhaite également connaître les mesures de sécurité mises en place aux écoles. Mme le maire lui répond que les portails sont sécurisés et que le reste des petits travaux seront vu prochainement.

Mme MICHOT transmet une demande de membres du Club de l'Amitié concernant les WC de l'ex-cantine située sous la salle des fêtes, signale la disparition d'un potelet bois impasse Vaubertin et demande des nouvelles des dossiers de la maison de retraite et de reconnaissance de catastrophe naturelle. Pour ces deux dernières questions, Mme le Maire lui répond que pour le moment, elle n'a pas de nouvelle information.

La séance est levée à 22 h 05.